

DEMANDE DE SIÈGE DE COURTOISIE – 4^e année – F-M04-109

À REMPLIR PAR LE PARENT/TUTEUR OU TUTRICE ET À RETOURNER AU CONSORTIUM AUX FINS DE TRAITEMENT

Lorsque les circuits d'autobus ont été établis et qu'il y a de la place disponible dans un autobus, les élèves de 4^e année qui ne sont pas admissibles au transport en raison de la distance et dont l'adresse de transport dépasse 1,0 kilomètre peuvent demander l'autorisation de prendre l'autobus. Cela sera appliqué uniformément dans toutes les écoles du territoire du Consortium des services aux élèves de Sudbury.

Le transport de courtoisie est assujéti aux conditions suivantes :

- Le Consortium de services aux élèves de Sudbury reçoit et examine le formulaire de demande.
- Les élèves dont la demande est approuvée doivent prendre l'autobus à un arrêt d'autobus existant. Le Consortium ne modifiera aucun circuit d'autobus et N'AJOUTERA AUCUN NOUVEL ARRÊT.
- La permission de prendre l'autobus peut être retirée en TOUT temps si le siège est requis par un élève admissible.
- Les privilèges d'autobus peuvent être retirés pour le reste de l'année en cas d'inconduite.
- Les demandes et les approbations s'appliquent pour l'année scolaire en cours seulement.
- Il n'y aura aucun coût supplémentaire pour le Conseil.

NOM DE L'ÉCOLE :

Veuillez entrer les renseignements suivants si vous les connaissez, sinon, un siège de courtoisie sera alloué en fonction de l'arrêt le plus près de la maison ou de l'autre adresse fournie :

N° CIRCUIT – MATIN _____ N° CIRCUIT – SOIR _____ LIEU DE L'ARRÊT D'AUTOBUS _____

NOM DE CHAQUE ÉLÈVE – en lettres moulées	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE
	Maison :
	Travail :
	Cellulaire :
ADRESSE À LA MAISON OU AUTRE ADRESSE POUR LE TRANSPORT :	Courriel :

Le parent/tuteur ou tutrice sera avisé de la décision concernant cette demande par courriel ou par téléphone.

Je comprends et j'accepte les conditions liées au transport de courtoisie et je comprends que je suis l'unique responsable de la sécurité de mon enfant et de sa conduite à l'arrêt d'autobus ainsi que pendant le trajet aller-retour à l'arrêt d'autobus. De plus, je comprends que la direction d'école ou le Consortium de services aux élèves de Sudbury a le droit de retirer la permission de transport de courtoisie de mon enfant en fournissant un préavis de 24 heures. Si cela se produit, j'assumerai l'entière responsabilité d'assurer que mon enfant arrive à l'école et quitte l'école en toute sécurité.

SIGNATURE DU PARENT/TUTEUR OU TUTRICE SIGNATURE - PLANIFICATRICE DE TRAJETS (OU MANDATAIRE) DATE

Pour de plus amples renseignements, consulter le www.businfo.ca
ou envoyer un courriel à transport@businfo.ca

Réservé au Consortium

CIRCUIT MATIN	CIRCUIT SOIR
------------------	-----------------